Compte rendu concernant la journée de la coopération décentralisée à l'Ambassade du Burkina Faso à Paris.

Elle a débuté par la projection du film burkinabè « Bon séjour, bon retour ». Le théme de ce film était les péripéties d'un émigrant burkinabè en Suisse, suivi de son expulsion vers le Faso et son intégration dans la société grâce à la création d'une association.

Il faut noter que la salle des fêtes de l'ambassade était pleine de monde. Il faut croire qu'il y a beaucoup d'association au Burkina ! Je n'ai pas pu présenter notre association car beaucoup de personnes demandaient à prendre la parole et l'organisation a du limiter les interventions mais aussi la durée (10 minutes au départ et moins de 5 minutes vers la fin).

Les interventions se résument comme suit :

- Le ministre délégué chargé des collectivités territoriales : présentation du cadre législatif pour favoriser la création et le développement des associations. L'idée essentielle est que le plan communale permet à chaque commune d'exprimer ses besoins et a les pouvoirs pour créer et/ou favoriser le travail des associations.
- Les autres interventions ont été faites par :
  Mme Françoise Marchand, adjointe au maire de Laval chargée des relations internationales et de la coopération décentralisée
  Mr Théophile Moussa Sowié, relations Marcoussis/Bérégadougou
  Maître Kéré, association pour le développement de Louanga
  Mr Yacouba Barry, association burkin'aden avenir

En résumé ces interventions montraient que les associations naissent de la rencontre entre deux personnes et se développent par la suite. Les activités essentielles sont : le parrainage scolaire, la construction de classes, de bibliothèques, de cantines, de forages, de pharmacies, de dispensaires, etc. La mise en place d'une cellule d'appui juridique pour certaines associations (celles avec un budget conséquent. Exemple d'un budget de plus 100 000 000 CFA).

Les problèmes soulevés lors de la séance de questions / réponses sont essentiellement :

- L'acheminement des matériels collectés (lits d'hôpital principalement)
- L'absence de coordination entre les associations agissant sur un même secteur communal ou régional
- L'absence de base de données recensant toutes les associations oeuvrant au Burkina

Concernant le dernier point, un accord entre l'état burkinabè et l'ambassade de France au Burkina est en cours de finalisation afin de mettre en place cette base de données.

Pour le deuxième point, il est recommandé aux associations de se faire connaitre par l'ambassade afin que celle-ci puisse permettre aux associations qui le souhaitent de fédérer leurs moyens de transport.

Il semble que le site internet de l'association des burkinabè de lyon recense déjà un certain nombre d'associations.
A bientôt

Pascal